

N°2019-1 / Mars 2019

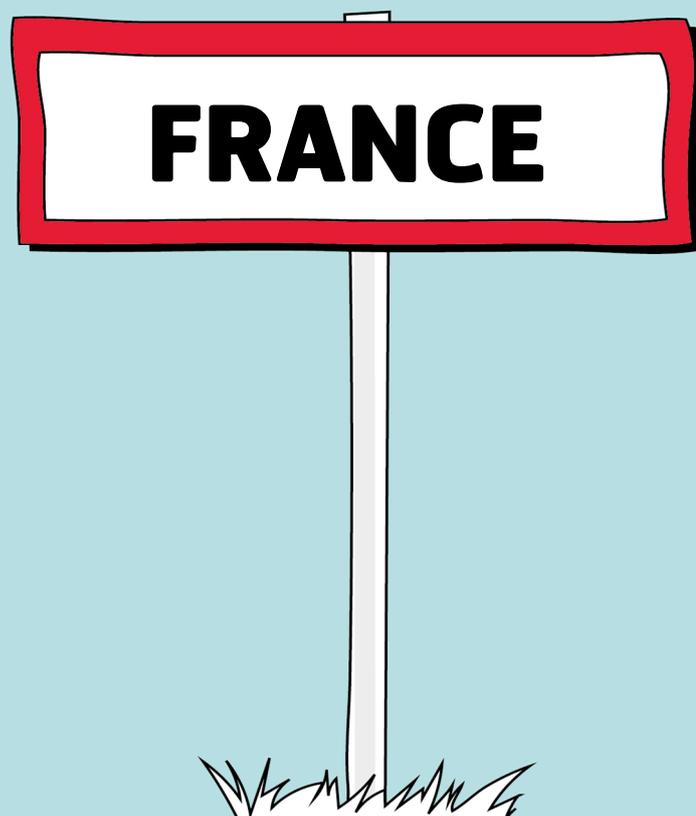
////////////////////////////////////

TABLEAU DE B RD

LE MARCHÉ DU TRAVAIL
DES PERSONNES HANDICAPÉES

////////////////////////////////////

BILAN ANNÉE  2018



agefiph

ouvrir l'emploi
aux personnes handicapées

Sommaire et synthèse

- Données de cadrage : la population handicapée - page 3
- Données de cadrage : l'OETH - page 4
- La demande d'emploi - page 5
- Cap emploi : les insertions - page 8
- Cap emploi : les maintiens - page 9
- La création d'activité - page 10
- Les contrats aidés - page 10
- Les contrats en alternance - page 11

SYNTHÈSE

Le ralentissement de la croissance pèse sur les créations d'emplois

L'activité économique a ralenti en 2018 avec une croissance de 1,6% après 2,3% en 2017. L'année 2018 a vu la création nette de 150 000 emplois salariés (après 327 000 en 2017), tous les secteurs participant à cette dynamique excepté l'intérim. Le taux de chômage a légèrement reculé en 2018 pour se situer à 8,8% de la population active. En dépit d'un contexte économique international incertain, il pourrait poursuivre sa décline en 2019 du fait du ralentissement tendanciel de la population active.

Un nombre de demandeurs d'emploi handicapés dont la croissance ralentit mais une ancienneté moyenne d'inscription qui continue de s'allonger

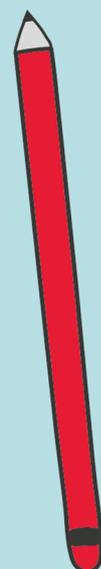
A fin décembre 2018, le nombre de demandeurs d'emploi handicapés (DEBOE) s'élève à plus de 515 000, niveau quasiment stable en un an après des années de hausse continue. Les DEBOE, qui représentent près de 9% de l'ensemble des demandeurs d'emploi, présentent toujours des difficultés particulières d'insertion avec un âge élevé (50% ont 50 ans ou plus contre 26% pour le tout public) et un plus bas niveau de formation (35% ont un niveau bac ou plus contre 52% pour le tout public). Ces difficultés se matérialisent par une forte ancienneté d'inscription au chômage : 832 jours en moyenne (+28 jours en un an), soit plus de 200 jours de plus que pour l'ensemble des publics.

Le nombre d'insertions de personnes handicapées accompagnées par les Cap emploi est stable en 2018

En 2018 comme en 2017, les Cap emploi, qui accompagnent vers l'emploi près de 180 000 personnes, ont contribué à plus de 84 000 recrutements de travailleurs handicapés dont 16 000 CDI. Les recrutements, dont 52% concernent des femmes, progressent légèrement pour les employeurs privés (+2%) mais ils diminuent de 7% pour les employeurs publics. Le nombre de maintiens dans l'emploi est en diminution (-12% en un an), les Cap emploi ayant réalisé plus de 19 000 maintiens en 2018 (dont 51% concernent des femmes). Six mois après le maintien, 86% des personnes sont toujours en poste dans l'entreprise. Les résultats en termes d'insertions et de maintiens dans l'emploi interviennent dans un contexte marqué en 2018 par la forte diminution des contrats aidés et par la rénovation de l'offre de services des Cap emploi (avec la reprise de l'activité Sameth par les Cap emploi).

Dans un contexte de hausse continue du nombre de personnes reconnues handicapées

En 2017, 2,8 millions de personnes ont une reconnaissance administrative de leur handicap, soit 7% de la population totale. La hausse du nombre de personnes reconnues handicapées (+400 000 en 4 ans) s'accompagne d'un pourcentage stable de personnes en emploi et au chômage. Le taux de chômage reste deux fois supérieur au tout public (19% contre 9%) et 35% des personnes handicapées sont en emploi, soit 981 000 personnes.



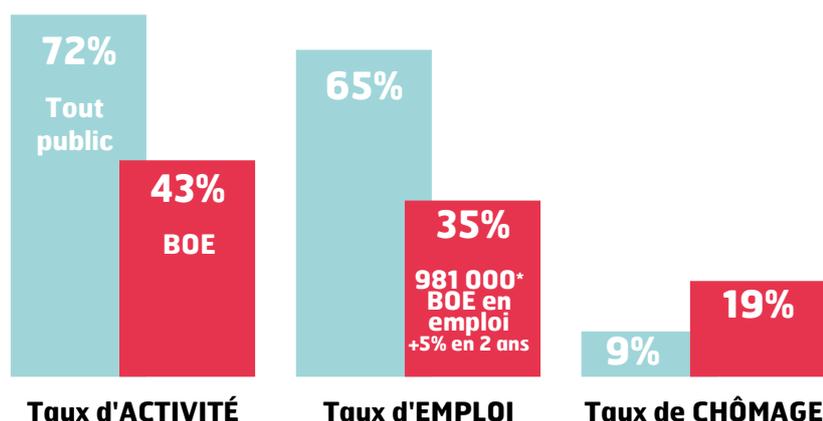
LES BÉNÉFICIAIRES DE L'OBLIGATION D'EMPLOI (BOE) SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

2,8 millions de BOE en 2017
ont une reconnaissance
administrative du handicap
+ 400 000 BOE en 4 ans

Ils représentent **7%** de la population
totale des 15-64 ans



LES TAUX D'ACTIVITÉ, D'EMPLOI ET DE CHÔMAGE DES BOE ET DU TOUT PUBLIC



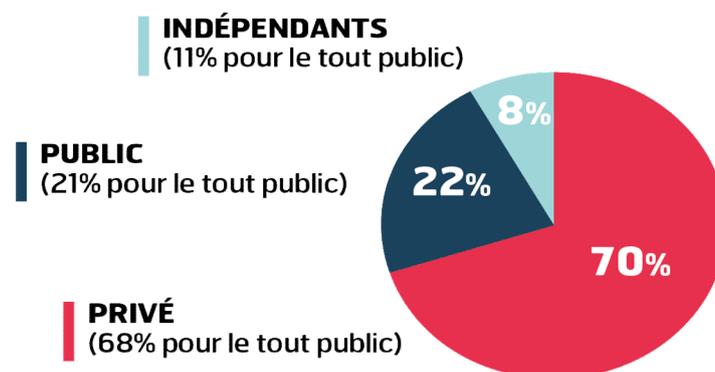
* Quels que soient la taille de l'établissement (+ ou - 20 salariés) et le secteur (privé / public).



L'enquête emploi

L'enquête emploi est une enquête en continu réalisée par l'Insee. Elle permet de mener des analyses de la situation des personnes sur le marché du travail. Elle porte sur les personnes de 15 ans et plus résidant en ménages ordinaires, c'est à dire hors collectivités (en particulier les personnes handicapées vivant en institutions spécialisées). Dans le cadre de l'enquête emploi, un module de 4 questions sur la santé au travail a été intégré (problèmes de santé, état de santé en général, limitations, reconnaissance administrative).

LE STATUT DANS L'EMPLOI DES BOE (données 2015)



LES CHIFFRES CLÉS

459 100 salariés handicapés
(+25% en 5 ans)
dont 31% dans les 12 100
établissements sous accord agréé.

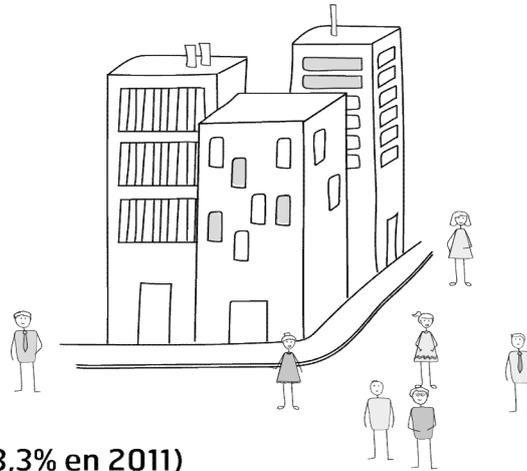
102 100 établissements
privés assujettis (+2% en un an)

**Taux d'emploi direct
de travailleurs handicapés**

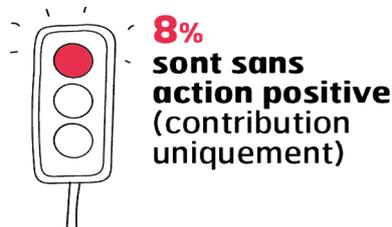
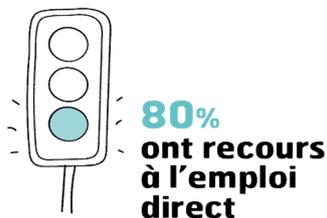
3,5% : en ETP (3,0% en 2011)

3,8% : en unités bénéficiaires, légal, (3,3% en 2011)

4,7% : en personnes physiques, (4,0% en 2011)



LES ÉTABLISSEMENTS SANS ACTION POSITIVE ET AYANT RECOURS À L'EMPLOI DIRECT



Taux d'emploi direct

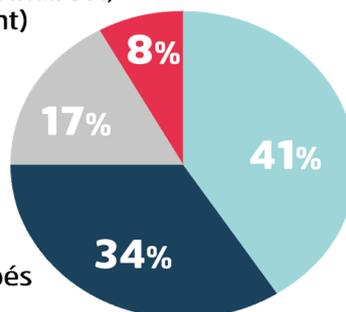
salariés handicapés
effectif global
d'assujettissement
de l'ensemble des
établissements
(y compris ceux sous accords)

LES MODALITÉS DE RÉPONSE DES ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS ASSUJETTIS À L'OETH

sans emploi de travailleurs
handicapés (ni direct, ni indirect,
contribution uniquement)

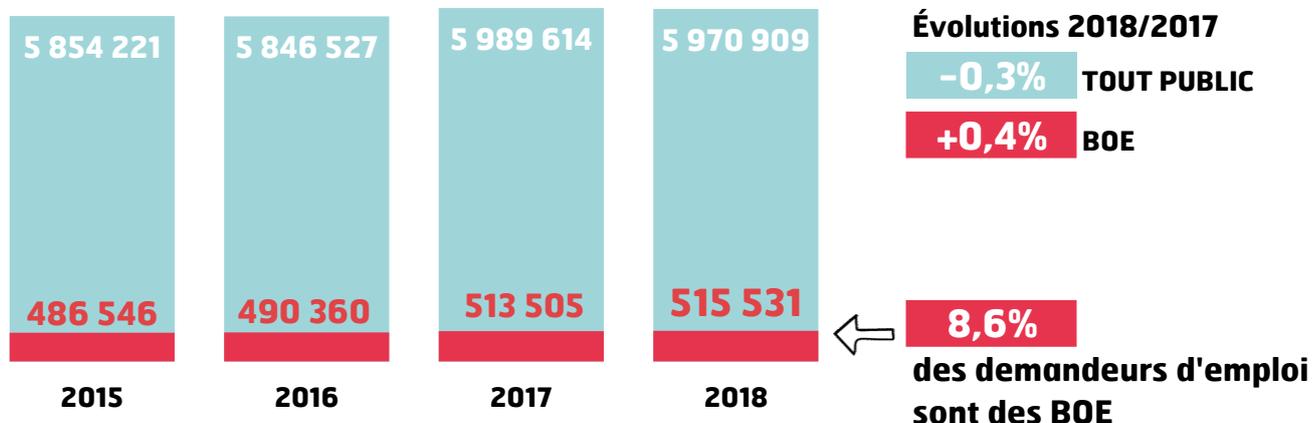
emploi direct et indirect
de travailleurs handicapés

emploi direct
de travailleurs handicapés
uniquement



emploi direct et/ou indirect
de travailleurs handicapés
+ contribution

ÉVOLUTION DES DEMANDEURS D'EMPLOI (cat. A,B,C)



Point de vigilance

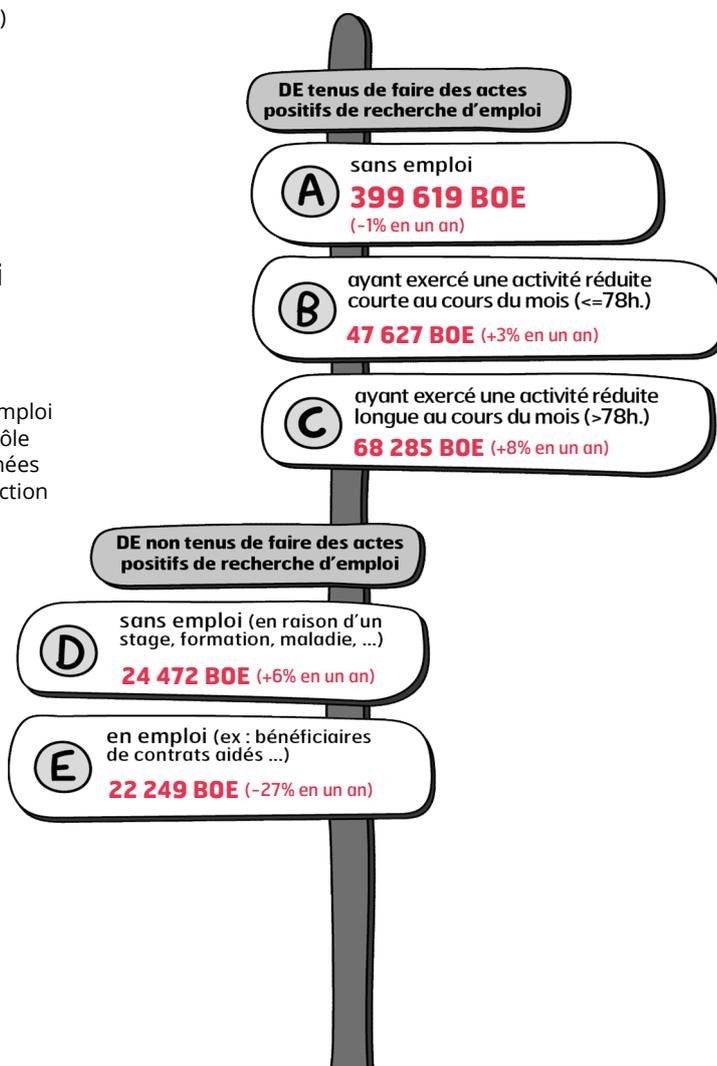
Pour les personnes handicapées, sont pris en compte l'ensemble des bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) à savoir les personnes ayant (au moins) un titre de reconnaissance ainsi que les personnes en instance de reconnaissance. Les évolutions sont à prendre avec précaution du fait notamment de l'irrégularité des remontées d'information par les MDPH sur les reconnaissances de la qualité de travailleur handicapé.

Les catégories de demandeurs d'emploi

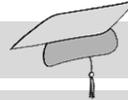
Les demandeurs d'emploi (DE) inscrits à Pôle emploi sont regroupés en différentes catégories. Conformément aux recommandations du rapport du Cnis sur la définition d'indicateurs en matière d'emploi, de chômage, de sous-emploi et de précarité de l'emploi (septembre 2008), la Dares et Pôle emploi présentent à des fins d'analyse statistique les données sur les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en fonction de catégories.

DE : demandeurs d'emploi
BOE : bénéficiaires de l'obligation d'emploi
TP : tout public.

EFFECTIFS PAR CATÉGORIE DE DEMANDEURS D'EMPLOI



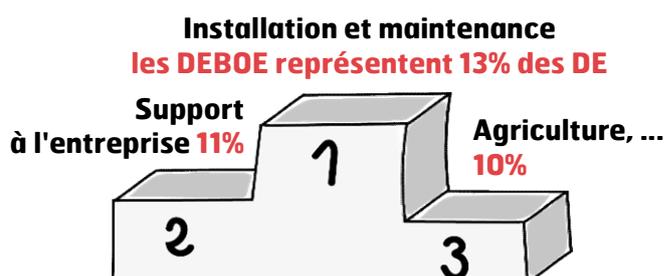
CARACTÉRISTIQUES DES DEMANDEURS D'EMPLOI (DE)

BOE		Tout public (TP)
48%	 FEMMES	52%
50%	50 ANS ET + 	26%
35%	 BAC ET +	52%
20%	NIVEAU < CAP	14%
35%	FAIBLE NIVEAU DE QUALIFICATION (MANOEUVRE, OS, EMPLOYÉ NON QUALIFIÉ)	27%
59%	DE DEPUIS AU MOINS UN AN	48%
24%	DE DEPUIS AU MOINS TROIS ANS	16%
832 jours	ANCIENNETÉ MOYENNE D'INSCRIPTION AU CHÔMAGE 	630 jours

LES DOMAINES PROFESSIONNELS LES PLUS RECHERCHÉS PAR LES DEBOE

	SERVICES À LA PERSONNE ET À LA COLLECTIVITÉ 25% des DEBOE recherchent un emploi dans ce domaine (21% TP)
	SUPPORT À L'ENTREPRISE 15% des DEBOE recherchent un emploi dans ce domaine (12% TP)
	COMMERCE, VENTE ET GRANDE DISTRIBUTION 11% des DEBOE recherchent un emploi dans ce domaine (14% TP)

LES DOMAINES PROFESSIONNELS PARMIS LESQUELS LES DEBOE SONT SUR-REPRÉSENTÉS



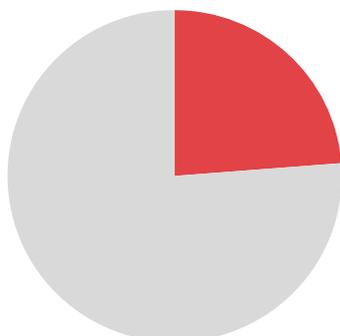
NB : Tous domaines confondus, les DEBOE représentent 8,6% de l'ensemble des DE

Les domaines professionnels

Chaque domaine professionnel rassemble un ensemble de métiers aux compétences proches.

L'approche par domaine professionnel permet de mettre en évidence les opportunités d'emploi pour un ensemble de métiers, quels que soient les secteurs dans lesquels ils s'exercent. Les "services à la personne et à la collectivité" comprennent notamment les agents de gardiennage et d'entretien ainsi que les agents de sécurité et de surveillance. Le "support à l'entreprise" comprend la compta / gestion, RH, achats, ...

LES DEMANDEURS D'EMPLOI BÉNÉFICIAIRES DE L'AAH

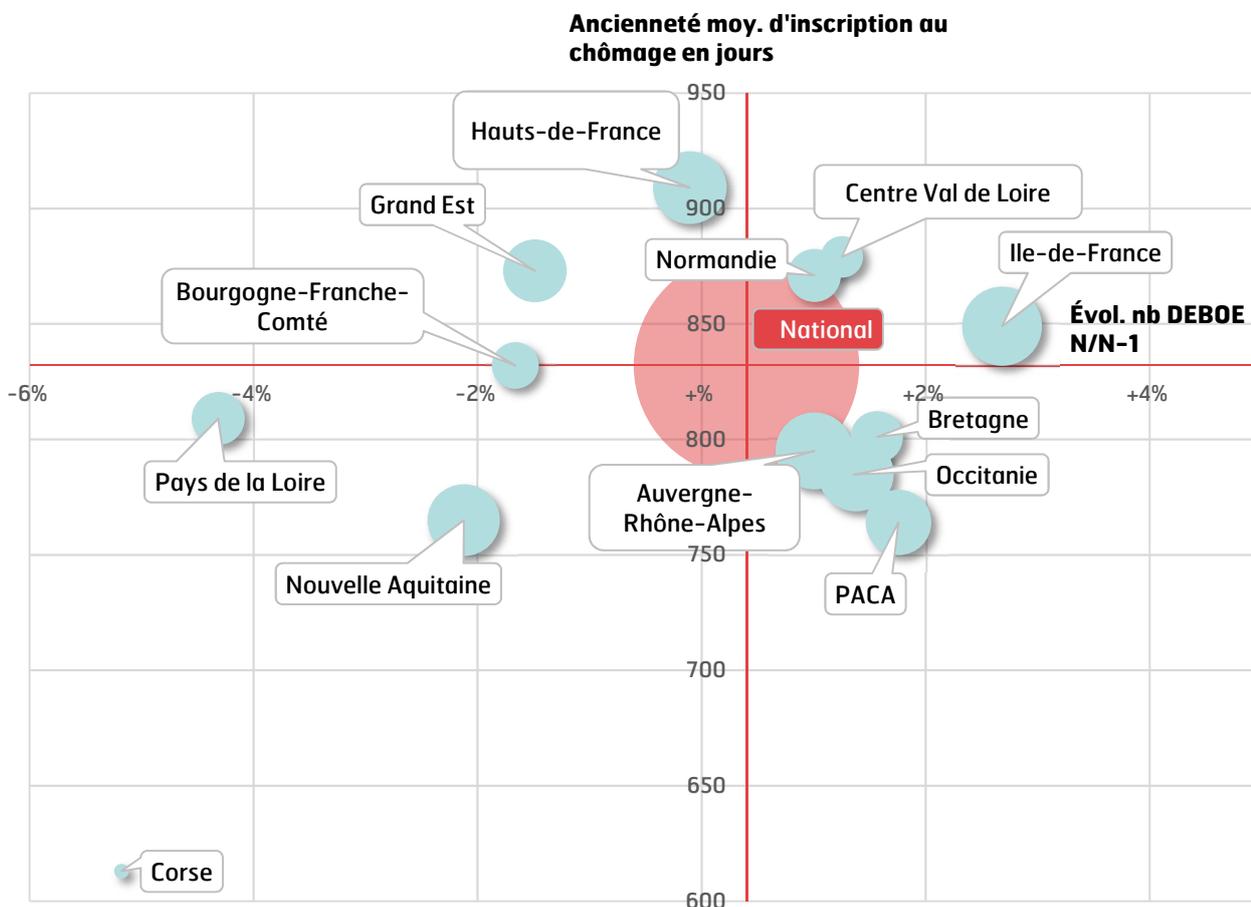


24%
des DEBOE sont bénéficiaires de l'AAH
(seule ou avec un autre titre de reconnaissance)
= 121 647 DEBOE

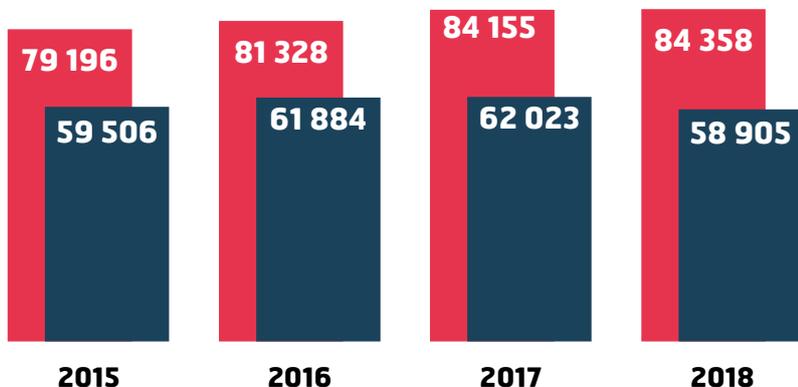
LES DEMANDEURS D'EMPLOI EN RÉGION (métropole)

Évolution du nombre de DEBOE en un an (cat.A,B,C) et ancienneté moyenne d'inscription au chômage

Ce graphique à bulles permet d'analyser le positionnement des régions par rapport à la moyenne nationale selon deux axes d'analyse : en abscisse, l'évolution du nombre de DEBOE entre la période N et N-1, et en ordonnée l'ancienneté moyenne d'inscription au chômage en jours.



ÉVOLUTION DES PLACEMENTS CAP EMPLOI



Évolutions 2018/2017

+0,2% TOTAL PLACEMENTS

-5,0% CONVENTIONNELS

Les Cap emploi

Afin d'apporter un service plus lisible et plus efficace pour mieux sécuriser les parcours, la loi travail du 8 août 2016 entérine dans son article 101 la réunion en une mission commune de l'accompagnement vers l'emploi et du maintien dans l'emploi des personnes handicapées en milieu ordinaire. Celle-ci est assurée à compter du 1^{er} janvier 2018 par les organismes de placement spécialisés, regroupés sous le nom de Cap emploi.

Présentes au niveau départemental, ces structures travaillent en lien avec les CDAPH, Pôle emploi et l'ensemble des acteurs concernés par l'emploi des personnes handicapées. Les données présentées sont extraites des rapports d'activité consolidés à fin décembre 2018.

Les placements conventionnels :

On entend par placements conventionnels, les contrats de 3 mois et plus dont les contrats en alternance et les créations d'activité.

Attention : les placements conventionnels ne sont pas un sous-ensemble du total des contrats signés par Cap emploi car ils intègrent la création d'activité.

PROFIL DES PERSONNES EMBAUCHÉES

Femmes

52%



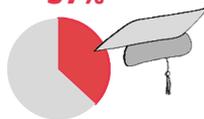
50 ans et +

37%



Bac et +

37%

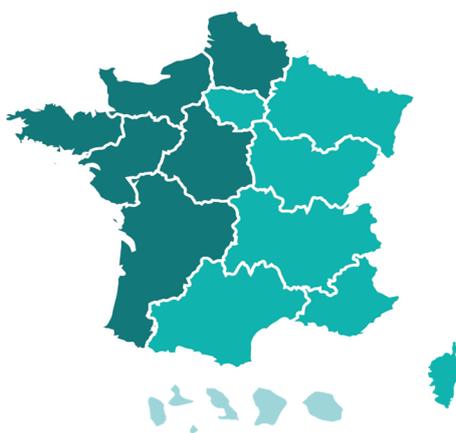


Accompagnement depuis 2 ans et +

35%



CARTOGRAPHIE : NOMBRE DE PLACEMENTS CONVENTIONNELS POUR 100 PERSONNES ACCOMPAGNÉES



Moyenne France entière : 33

37 à 43

27 à 34

9 à 23

CARACTÉRISTIQUES DES PLACEMENTS CONVENTIONNELS

27% CDI

+ 2 points en un an

27% CONTRATS AIDÉS*

- 13 points en un an

22% EMPLOYEURS PUBLICS

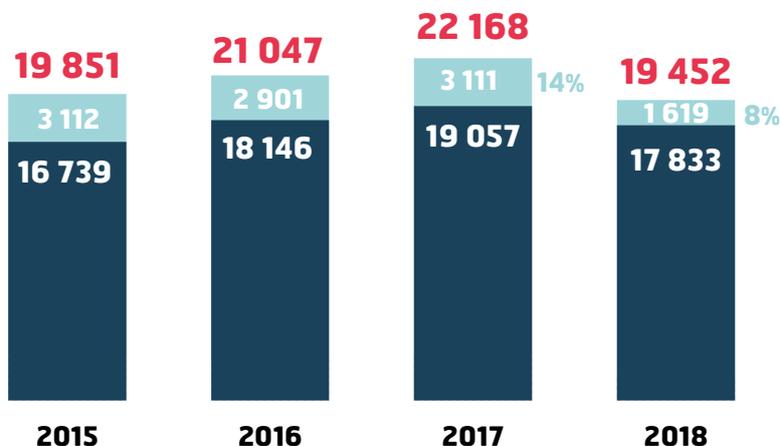
- 2 points en un an

1 825 CRÉATIONS D'ACTIVITÉ

+ 17% en un an

* Part des contrats aidés (CUI et alternance) au sein des placements conventionnels

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE MAINTIENS DANS L'EMPLOI

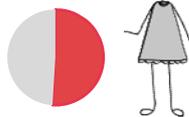


Évolutions 2018/2017



Femmes

51%



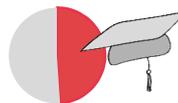
50 ans et +

47%



Bac et +

49%



PROFIL DES PERSONNES MAINTENUES DANS L'EMPLOI...

... ET DES ENTREPRISES

(sur l'ensemble des maintiens du secteur privé)

Industrie

22%



Agriculture

8%



étab. 20 sal. et +

68%



CARTOGRAPHIE : NOMBRE DE MAINTIENS POUR 100 000 ACTIFS EN EMPLOI*



Moyenne France entière : 77

102 à 165

68 à 99

13 à 48

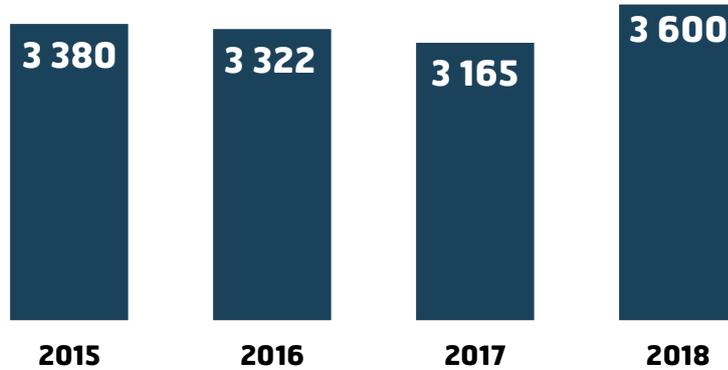
SITUATION DES PERSONNES 6 MOIS APRÈS LE MAINTIEN



SONT TOUJOURS EN POSTE DANS L'ENTREPRISE

* Actifs en emploi : source Insee, 3ème trimestre 2018

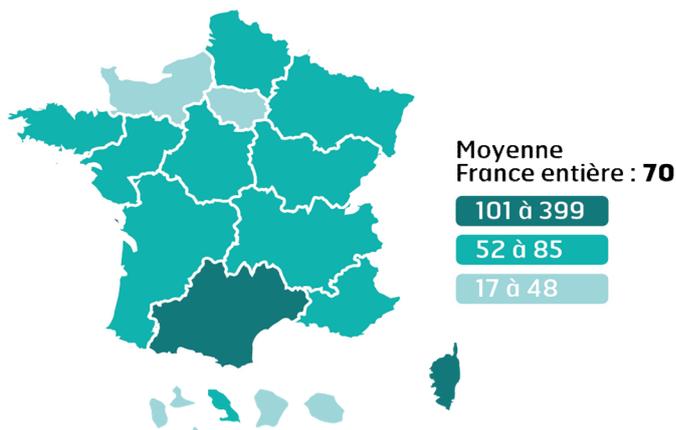
ÉVOLUTION DU NOMBRE DE CRÉATIONS D'ACTIVITÉ AIDÉES PAR L'AGEFIPH



Évolution 2018/2017

+14%

CARTOGRAPHIE : NOMBRE DE CRÉATIONS D'ACTIVITÉ (aidées financièrement par l'Agefiph) POUR 10 000 DEBOE*



* DEBOE : demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi.

CARACTÉRISTIQUES DES CRÉATEURS D'ACTIVITÉ AIDÉS FINANCIÈREMENT PAR L'AGEFIPH

37%

FEMMES

+2 points en un an

44 ans

ÂGE MOYEN

31%

50 ANS ET +

+2 points en un an

55%

BAC ET +

La création d'activité aidée par l'Agefiph

Objectif : l'aide de l'Agefiph a pour objectif de permettre à une personne handicapée de créer son emploi principal et pérenne (créer ou reprendre une activité). L'aide est accordée afin de participer au financement du démarrage de l'activité.

Qui peut en bénéficier ? Toute personne handicapée.

Quel montant ?

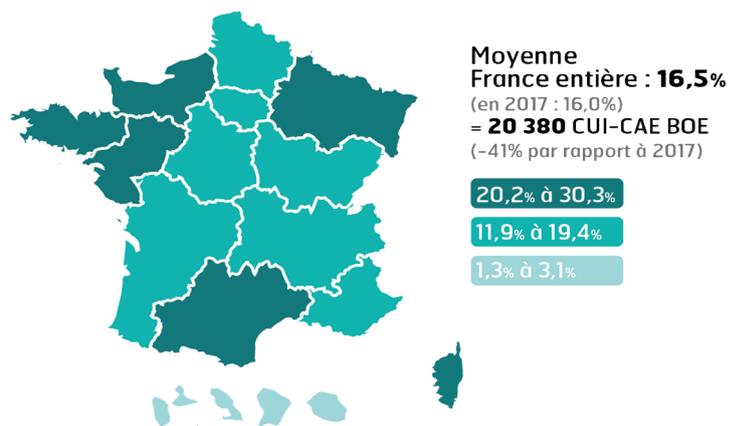
L'aide est forfaitaire et son montant est de 5 000 €.

LES CONTRATS AIDÉS

Dans le cadre de la réforme des contrats aidés, sont mis en place à compter du 01/01/2018 les parcours emploi compétences (PEC). Recentrés sur le seul objectif d'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi, ils associent à la fois mise en situation professionnelle auprès d'employeurs sélectionnés, accès facilité à la formation et acquisition de compétences. Les PEC renvoient au cadre juridique des contrats unique d'insertion - contrats d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) dans le secteur non marchand prévu par le code du travail. Les contrats initiative emploi (CUI-CIE) dans le secteur marchand ne sont mobilisables que sous conditions.

Les données portent sur les entrées initiales et les reconductions.

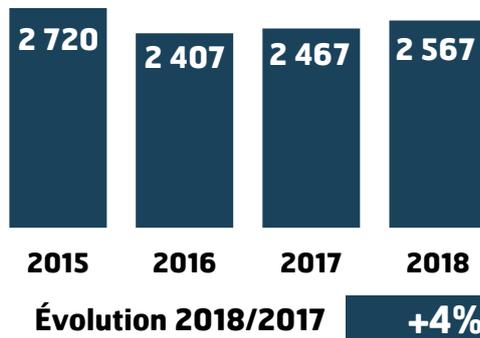
CARTOGRAPHIE : PART DES BOE DANS LES CONTRATS CUI-CAE



APPRENTISSAGE TOUT PUBLIC
302 380 contrats en 2018
(+8% en un an)

Source Dares, données de flux, France entière
(nouveaux contrats enregistrés dans le secteur privé)

**ÉVOLUTION DES ENTRÉES EN
CONTRAT D'APPRENTISSAGE**
(aidés financièrement par l'Agefiph)



Objectif : l'aide de l'Agefiph a pour objectif d'encourager l'employeur privé à recruter une personne handicapée en contrat d'apprentissage.

Qui peut en bénéficier ?

Tout employeur d'une personne handicapée dès lors que le contrat d'apprentissage est d'une durée minimum de 6 mois.

Quel montant ?

Le montant maximum de l'aide est de 3 000 €. Il est proratisé en fonction de la durée du contrat.

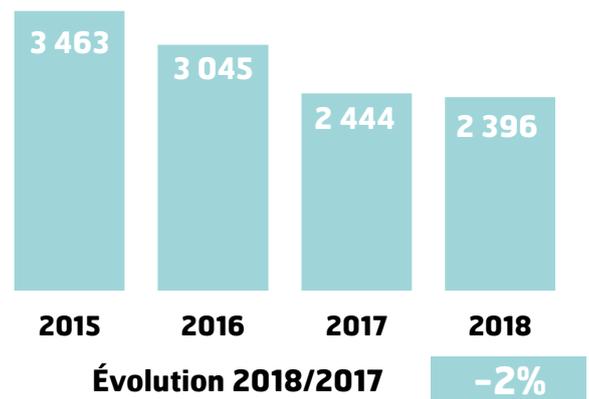
DONNÉES QUALITATIVES

FEMMES	26%
ÂGE MOYEN	20 ans
- DE 18 ANS	38% -4 points en un an
BAC ET +	15% -3 points en un an
HANDICAP MENTAL	31%
HANDICAP COGNITIF	22%
20 SALARIÉS ET +	26%
- DE 10 SALARIÉS	63%
TERTIAIRE	60%

PROFESSIONNALISATION TOUT PUBLIC
235 399 contrats en 2018
(+12% en un an)

Source Dares, données de flux, France entière
(nouveaux contrats enregistrés dans le secteur privé)

**ÉVOLUTION DES ENTRÉES EN
CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION**
(aidés financièrement par l'Agefiph)



Objectif : l'aide de l'Agefiph a pour objectif d'encourager l'employeur privé à recruter une personne handicapée en contrat de professionnalisation.

Qui peut en bénéficier ?

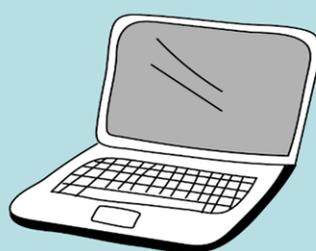
Tout employeur d'une personne handicapée dès lors que le contrat de professionnalisation est d'une durée minimum de 6 mois.

Quel montant ?

Le montant maximum de l'aide est de 4 000 €. Il est proratisé en fonction de la durée du contrat.

DONNÉES QUALITATIVES

50%	FEMMES
38 ans	ÂGE MOYEN
35% +4 points en un an	45 ANS ET +
50% -4 points en un an	BAC ET +
52%	HANDICAP MOTEUR
24%	MALADIES INVALIDANTES
63% -5 points en un an	20 SALARIÉS ET +
85%	TERTIAIRE



 **www.agefiph.fr**

Réalisation : Agefiph / Direction innovation évaluation et stratégie